Bureau d'information et de communication

Rue de la Barre 2
1014 Lausanne

COMMUNIQUÉ DE PRESSE

2E TOUR DES ÉLECTIONS DU CONSEIL D'ETAT

Les cartes d'électeur actuelles sont toujours valables

Les citoyens désireux de participer au 2e tour d'élection du Conseil d'Etat le 17 mars prochain doivent se servir de leur carte d'électeur actuelle : celle-ci reste valable même si la date de validité qui y est inscrite est dépassée et si toutes ses cases sont perforées. Vu la date rapprochée du second tour, le matériel électoral ne pourra être envoyé par les communes qu'aux électeurs votant par correspondance ; pour les autres électeurs, ce matériel sera disponible dans les locaux de vote.

Dans le cadre du vote par correspondance généralisé, dont l'introduction aura lieu lors des votations du 2 juin prochain, les électeurs recevront une nouvelle carte de vote. Dans cette attente, la durée de validité des cartes actuelles - limitée au 30 juin 2001 - a été prolongée par le Conseil d'Etat. Les électeurs sont donc invités à conserver leur carte actuelle et à s'en servir lors de l'élection du 17 mars, même si toutes les cases de contrôle sont perforées.

Le matériel électoral ne pouvant être envoyé à tous les électeurs faute de temps, il leur est rappelé qu'ils peuvent voter aux conditions en vigueur dans leur commune :

- par anticipation dès le mercredi 13 mars ;

- par correspondance en en faisant la demande au greffe le lundi 11 mars au plus tard ;

- au bureau de vote le dimanche 17 mars.

Lausanne, le 08 mars 2002

Bernard Muhl, Service de justice, de l'intérieur et des cultes, 021/ 316 40 86